

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-6, document 1, page 4

Préambule :

Le document présente le calcul de taux moyen du coût en capital avant et après impôt. Il ne présente pas le rendement sur l'avoir propre avant impôt.

Question :

1.1 Veuillez fournir le calcul du rendement de l'avoir propre avant impôt selon le taux d'impôt nominal et le taux d'impôt effectif.

Réponse :

a) **Taux après impôt selon taux nominal**

	répartition	tx rendement	taux pondéré
Taux impôt nominal		annuel	30,15%
	(1)	(2)	(3)
Actions privilégiées	7,50%	5,14%	0,39%
Actions ordinaires	38,50%	9,20%	<u>3,54%</u>
rendement pondéré après impôt nominal			3,93%

Taux avant impôt selon taux nominal

	taux pondéré	tx rendement
Majoration du taux impôt nominal (1-30,15%)	69,85%	annuel
	(4)	(5)
	(3) / 69,85%	(4) / (1)
Actions privilégiées	0,55%	7,36%
Actions ordinaires	<u>5,07%</u>	13,17%
rendement pondéré avant impôt nominal	5,62%	

b) **Détail calcul taux effectif**

Bénéfice régleménté	144 588	Gaz Métro - 4, Doc. 1
Impôt sur le revenu	<u>37 289</u>	Gaz Métro - 11, Doc. 1, p. 1
	181 877	
Frais financiers excluant dividendes privilégiés	<u>(68 664)</u>	Gaz Métro - 11, Doc. 1, p. 2, l.32 - l.6
	113 213	

Taux effectif	<u>37 289</u>	<u>32,94%</u>
	113 213	

c) **Taux après impôt selon taux effectif**

	répartition	tx rendement	taux pondéré
Taux impôt effectif		annuel	32,94%
	(1)	(2)	(3)
Actions privilégiées	7,50%	5,14%	0,39%
Actions ordinaires	38,50%	9,20%	<u>3,54%</u>
rendement pondéré après impôt effectif			3,93%

Taux avant impôt selon taux effectif

	taux pondéré	tx rendement
Majoration du taux impôt effectif (1-32,94%)	67,06%	annuel
	(4)	(5)
	(3) / 67,06%	(4) / (1)
Actions privilégiées	0,58%	7,75%
Actions ordinaires	<u>5,28%</u>	13,71%
rendement pondéré avant impôt effectif	5,86%	

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-11, document 1, page 2
(ii) Décision D-90-75, R-3186-90, 19 décembre 1990, pages 4 et 5
(iii) Extrait de l'avis de convocation à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le 14 septembre 2010, page 48

Préambule :

(i) Le calcul de l'impôt sur le revenu présumé fait état, à la ligne 11, de frais reliés à la réorganisation de 745 765 \$ non déductibles pour fins fiscales. Ce montant, inclus dans les charges pour fins tarifaires est par la suite rajouté au revenu net d'exploitation pour le calcul de l'impôt. Il s'agit d'une nouvelle rubrique en 2010, elle n'existait pas en 2009. Aucune explication quant à la nature de cette charge ne se retrouve au dossier.

(ii) « *Concernant les frais découlant de la réorganisation (consultations fiscale (sic), légale, comptable, financière, et autres, coût de la requête, coût de courtiers, prime, droits de mutation, etc.) M. Normand émet le principe qu'aucun de ces coûts n'apparaîtra dans le coût de service aux clients et que leur paiement n'affectera pas la structure financière de l'entreprise. Ils seront tous à la charge des actionnaires.* » (p. 4)

La Régie constate aussi que les actionnaires se sont engagés à assumer tous les frais résultant de la mise en place de cette structure de capital.

...Pour ces raisons, la Régie approuve la proposition de la requérante quant à la structure de capital de la Société GMi. » (p. 5)

(iii) « *On prévoit que les frais engagés par Gaz Métro relativement à l'arrangement et aux questions connexes, y compris les honoraires juridiques et comptables, les frais de conseillers financiers et de conseillers en fiscalité (y compris les frais de Noverco, sous réserve de certaines restrictions) ainsi que les frais de préparation, d'impression et de mise à la poste de la présente circulaire et des autres documents et conventions connexes, totaliseront environ 8 millions de dollars.* »



Question :

2.1 Veuillez confirmer que cette charge a été incluse dans les charges d'exploitation 2010.

Réponse :

Gaz Métro confirme que cette charge de 745 765 \$ a été incluse dans les charges d'exploitation 2010 de l'activité de distribution gazière au Québec.

Question :

2.2 Veuillez expliquer le lien de cette charge avec la prestation de service de distribution de gaz naturel.

Réponse :

Cette charge de 745 765 \$ représente environ 10 % des frais totaux liés à la réorganisation de Gaz Métro. Ces frais ont été engagés pour trouver et mettre en place une solution pour minimiser les impacts découlant de l'adoption par le gouvernement fédéral de la législation concernant l'imposition des fiducies de revenu et sociétés en commandite cotées en bourse (les « règles relatives aux EIPD »), à compter du 1^{er} octobre 2011 dans le cas de Gaz Métro. Cette réorganisation s'avérait la solution la plus intéressante pour répondre à l'incidence des règles relatives aux EIPD, visant la création d'un véhicule de placement attrayant pour les porteurs de parts publics, tout en maintenant une structure du capital efficiente pour Gaz Métro.

Sans cette réorganisation, les porteurs de parts publics auraient connu une baisse plus importante des distributions reçues de Gaz Métro étant donné que ces distributions

auraient été à des niveaux plus faibles compte tenu qu'elles auraient été après impôts contrairement aux distributions versées depuis l'introduction en bourse de Gaz Métro en 1993. Or, cette baisse de rendement des porteurs de parts aurait possiblement eu pour effet de rendre la part de Gaz Métro moins attrayante, réduisant ainsi sa valeur et l'accessibilité de Gaz Métro à des liquidités par l'entremise des marchés boursiers. Gaz Métro aurait potentiellement eu de plus grande difficulté à maintenir sa structure de capital à son niveau historique provoquant ainsi une plus grande dépendance envers les marchés de la dette pour financer l'ensemble de ses activités dont son activité principale, la distribution de gaz naturel au Québec. Cette dépendance aurait potentiellement eu pour effet d'affecter la cote de crédit des titres de créances de Gaz Métro et du même coup, d'exercer une pression à la hausse sur ses frais financiers liés au financement par dette. Par ailleurs, en augmentant son niveau d'endettement, Gaz Métro risquerait d'avoir une structure de capital dont les ratios s'éloigneraient de ceux requis par la Régie.

Afin d'assurer la gestion de la structure du capital encadrée par la Régie et son incidence sur le coût moyen du capital encouru pour la prestation de service du gaz naturel au Québec, il est primordial d'assurer un accès optimal à Gaz Métro aux marchés des capitaux. C'est dans cet ordre d'idées que Gaz Métro a orchestré cette réorganisation et qu'elle a jugé qu'une portion mineure (environ 10 %) des frais totaux engagés pour protéger cet accès aux marchés des capitaux devait être à la charge des clients.

Question :

- 2.3** Veuillez élaborer sur la différence de contexte entre la situation mentionnée à la décision D-90-75 et la situation présente en ce qui concerne la réorganisation, différence qui pourrait justifier l'inclusion d'une charge de nature semblable en 2010 à celles exclues en 1990.

Réponse :

À la décision D-90-75, il était question de l'aliénation, la cession et le transfert des droits exclusifs de distribution de Gaz Métro inc. à la Société en commandite Gaz Plus, dont la dénomination sociale a, par la suite, été Société en commandite Gaz Métropolitain inc. et par la suite, Société en commandite Gaz Métro. Au paragraphe 2.1.2) de la décision D-90-75, il est d'ailleurs indiqué que la structure de capital proposée en 1990 pour la société GMi représentait des changements mineurs par rapport à la structure existante de GMi et que les agences de crédit avaient donné l'assurance que le coût de la dette ne serait pas modifié par rapport au coût de la dette avant cette réorganisation.

La réorganisation réalisée le 30 septembre 2010 ne peut se comparer à la situation de 1990 puisque cette dernière réorganisation était l'initiative exclusive des actionnaires de GMi et à leur seul bénéficiaire. La réorganisation de 2010 s'est avérée nécessaire à la suite d'un changement législatif d'importance, imposé par le gouvernement fédéral (hors du contrôle de Gaz Métro ou de ses associés) qui aurait potentiellement créé des impacts sur l'accessibilité aux marchés des capitaux.

Question :

- 2.4** Veuillez fournir le portrait global des frais de réorganisation et le concilier avec
- 2.4.1 les frais de réorganisation inclus dans les charges 2010
 - 2.4.2 les frais de réorganisation projetés à la pièce iii)

Réponse :

(2.4.1) À ce jour, le portrait global des frais de réorganisation est de l'ordre d'environ 7,5 M\$ et se compose principalement de frais d'aviseurs financiers, fiscaux, comptables et de frais juridiques. De ce montant, 6,7 M\$ ont été engagés à l'exercice 2010 dont 6,0 M\$ ont été à la charge des associés de Gaz Métro et 0,7 M\$ ont été à la charge des clients de Gaz Métro.

(2.4.2) La pièce iii) reflétait le portrait global des frais de réorganisation que Gaz Métro estimait à l'été 2010. Or, les frais liés à la réorganisation sont, à ce jour, estimés à environ 7,5 M\$ dont un montant de 0,8 M\$ est prévu être déboursé au cours de l'exercice 2011 afin de permettre le roulement fiscal des parts de Gaz Métro en actions de Valener inc. par les porteurs de parts de Gaz Métro.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-6, document 2, pages 1 et 2

Préambule :

Dans le cadre de l'étude de la base de tarification, Gaz Métro explique ainsi la variation de 12,49M\$ de l'encaisse, qui passe de 7,7M\$ à 20,1M\$.

« Cet écart s'explique par la mise à jour des différentes composantes de l'analyse du fonds de roulement, particulièrement en ce qui a trait au délai de recouvrement des comptes à recevoir. Dans le cadre du projet SAP 2B, les analyses des impacts financiers ont permis de raffiner le calcul du délai de recouvrement attribué aux comptes à recevoir dont la facturation est issue de notre système actuel FICH. Ainsi, depuis plusieurs années, ce délai de recouvrement était sous-évalué tant au niveau des projections que du réel. Les données de la projection 2010 ont donc été corrigées au réel afin d'actualiser ce paramètre. »

Question :

3.1 Veuillez fournir les délais de recouvrement utilisés dans le calcul de l'encaisse projetée et de l'encaisse réelle présentée (lead).

Réponse :

SOCIETE EN COMMANDITE GAZ METRO

**DELAI TOTAL ENTRE LA CONSOMMATION DU GAZ
 ET LE RECouvreMENT COMPLET DES REVENUS**
 POUR LA PERIODE DE 12 MOIS SE TERMINANT
Le 31 août 2010

DESCRIPTION	CLIENTS CYCLIQUES			CLIENTS DE FIN DE MOIS			TOTAL		
	Tarif 2010	Réel (12 mois au 31 août 2010)	Écart	Tarif 2010	Réel	Écart	Tarif 2010	Réel	Écart
1 DELAI ENTRE LA FIN DE LA PERIODE DE CONSOMMATION ET LA DATE D'ECHEANCE	22,00	25,20	(3,20) (a)	22,00	22,00	0,00			
2 PERIODE MOYENNE DE CONSOMMATION	15,20	15,20	0,00	15,20	15,20	0,00			
3 PERIODE MOYENNE DES COMPTES PASSES DUS	<u>0,80</u>	(1,08)	<u>1,88</u> (b)	<u>2,89</u>	3,37	<u>(0,48)</u>			
	38,00	39,32	(1,32)	40,09	40,57	(0,48)			
4 PROPORTION DES REVENUS DE CHAQUE GROUPE	<u>61,10%</u>	55,62%	<u>5,48%</u>	<u>38,90%</u>	44,38%	<u>-5,48%</u>			
5 DELAI TOTAL PONDERE	<u>23,22</u>	21,87	<u>1,35</u>	<u>15,60</u>	18,01	<u>(2,41)</u>	<u>38,82</u>	39,88	<u>(1,05)</u>

(a) Pour le rapport annuel 2010:

Le délai entre la date de lecture, correspondant à la date de la fin de la période de consommation, et la date d'échéance du lot de factures a été mesurée pour chaque cycle de facturation. La moyenne annuelle des délais de ces 228 cycles de facturation a été établie par la suite pour se solder à 25,2 jours.

Pour la cause 2010:

Le nombre de jours a été reconduit selon ce qui avait été indiqué depuis la cause tarifaire 2004, la donnée n'ayant pas fait l'objet d'une mise à jour depuis.

(b) PERIODE MOYENNE DES COMPTES PASSES DUS

Pour le rapport annuel 2010:

Cette période est obtenue en divisant le montant des comptes passés dus (+ de 30 jrs) net des soldes payés d'avance MPE par les revenus moyens pour la période réelle de septembre 2009 août 2010.

Pour la cause 2010:

Moyenne de 3 ans des comptes passés dus net des soldes payés d'avance MPE se terminant le 31 août 2010
Moyenne de 3 ans des revenus moyens se terminant le 31 août 2010

Au réel, les CAR (comptes à recevoir) **passés dus** sont inférieurs aux prévisions, et les MPE (mode de paiements égaux) sont supérieurs suite à l'hiver 2010 plus chaud que prévu.

Les revenus moyens quotidiens réels ont été inférieurs aux revenus moyens quotidiens prévisionnels (basés sur une moyenne)

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2010, R-3745-2010

Veuillez fournir les détails de recouvrement utilisés dans le calcul de l'encaisse projetée et de l'encaisse réelle présentée.

	Dépenses		Écart	Nombre de jrs		Net- Lag			Fonds de roulement		Écart
	Cause tarifaire (1)	Rapport annuel (2)		Cause tarifaire (3)	Rapport annuel (4)	Cause tarifaire (5)	Rapport annuel (6)	Écart	Cause tarifaire (7) <small>(1)*(3)/365</small>	Rapport annuel (8)	
REVENUS DE GAZ				38,82	39,88						
COÛT DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE FOURNITURE	1 133 569	1 014 208	(119 361)	(37,88)	(35,01)	0,94	4,87	3,93 (b)	2 919	13 532	10 613 (a)
DÉPENSES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	154 500	152 384		(18,83)	(19,87)	19,99	20,01		8 463	8 352	(111)
TAXES FONCIÈRES, TAXES SUR LE CAPITAL, REDEVANCES À LA RÉGIE ET TAXE VERTE	25 427	25 980		65,16	60,58	103,98	100,46		7 243	7 151	(93)
TAXE VERTE	42 649	42 649		(45,60)	(45,60)	(6,78)	(5,72)		(792)	(668)	124
IMPÔT SUR LE REVENU	34 475	34 097		(15,20)	(15,20)	23,62	24,68		2 231	2 306	75
TAXES (TPS ET TVQ)									(9 543)	(8 792)	751
PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES									<u>(2 856)</u>	<u>(1 725)</u>	<u>1 131 (c)</u>
TOTAL DU FONDS ROULEMENT									<u>7 665</u>	<u>20 155</u>	<u>12 490</u>
				Écart fonds roulement							
(a) Écart du à la variation du nombre de jours	1 014 208	X	3,93	10 920							
Écart du à la variation du coût de transport, d'équilibrage de fourniture	(119 361)		0,94	(307)							
				10 613 (a)							

Cet écart est principalement du à la variation nette du nombre de jours.

(b) nombre jour - coût du gaz:
Cause tarifaire 2010 - 37,88 jours

Basé sur le délai de recouvrement des factures réelles de gaz pour la période de février 2008 au 31 janvier 2009, incluant les dérivatifs financiers
Dans la cause 2010, les dérivatifs financiers projetés étaient de 413 000\$

Rapport annuel 2010 - 35,01 jours

Basé sur le délai de recouvrement des factures réelles de gaz pour la période de septembre 2009 au 31 août 2010
Dans le rapport annuel 2010, les dérivatifs financiers pour cette même période ont été de 99 805 631 \$

Ainsi on constate que l'augmentation du poids relatif des dérivatifs financiers sur l'ensemble des coûts a une incidence directe à la baisse sur le délai de paiement étant donné que les dérivatifs financiers ont un délai de paiement de 0.

(c) Provisions pour mauvaises créances
Cause tarifaire 2010
Rapport annuel

Solde réel au 30 septembre 2008
Moyenne 13 soldes réels de l'année

Question :

3.2 Veuillez élaborer sur les mises à jour des autres composantes de l'encaisse.

Réponse :

Les mises à jour des composantes de l'encaisse sont faites selon la méthode présentée lors de la Cause tarifaire 1999, R-3397-98, SCGM-13, Document 5.

Par la suite, ces pièces n'ont plus été déposées à la Régie, dans le but d'alléger la présentation du dossier.

Mise à part les modifications suivantes :

- a) Nombre de jours de revenus
 - 25,2 jours pour le délai entre la fin de période de consommation et la date d'échéance. La dernière révision avait été faite lors du dossier tarifaire 2004 (22 jours) (modification en 2010).
 - Moyenne de trois années pour le calcul de la période moyenne des comptes passés dus (modification en 2006).

- b) Nombre de jours pour le coût du gaz
 - Ajouts de dérivatif financiers (modification en 2005).

Les méthodes de calcul sont demeurées les mêmes. Les nombres de jours sont toujours calculés sur un historique de 12 mois.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-6, document 1, page 1
(ii) Gaz Métro-3, document 1, page 23
(iii) Gaz Métro-3, document 2, 33 pages en liasse, section balance de vérification
(iv) Gaz Métro-7, document 1, page 1

Préambule :

Plusieurs informations sont requises pour obtenir un portrait complet de l'inventaire et des comptes de frais reportés reliés à la fourniture chez Gaz Métro.

La référence (i) inclut, entre autres, le solde au 30 septembre 2010 des immobilisations, du fonds de roulement et des coûts non amortis inclus dans la base de tarification de Gaz Métro.

La référence (ii) inclut, un tableau des actifs et passifs réglementaires de Gaz Métro.

La référence (iii) inclut, à la page 3, le stock de gaz, et aux pages 5, 6 et 7 les comptes de frais reportés.

La note de bas de page (2) de la référence (iv) se lit ainsi :

« (2) <i>Structure de capital</i>	1 740 293
<i>Base de tarification (Gaz Métro - 6, doc. 1, p. 1, li. 56, col. 15)</i>	<u>1 779 427</u>
<i>Écart essentiellement attribuable aux comptes de frais reportés hors base notamment écart de prix - gaz de réseau, trop perçu, comptes de stabilisation »</i>	(39 134)

De plus, au 30 septembre 2010, le total des comptes de frais reportés à la ligne 37 de la référence (i) est de 212 339 000 \$ alors que le total des comptes de frais reportés à la page 5 de la référence (iii) est de 196 509 408 \$.

Question :

4.1 Veuillez concilier les comptes mentionnés ci-dessous.

Référence i)		
Ligne 12	Matériaux et inventaire de gaz	164 603 000 \$
Ligne 19	Frais reliés au coût du gaz	33 689 000 \$
Ligne 35	Récupération des comptes de stabilisation – température	34 855 000 \$
Ligne 36	Récupération des comptes de stabilisation tarifaire - intérêts	1 343 000 \$
Référence ii)		
	Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent	72 975 000 \$
	Compte de stabilisation tarifaire reliée aux écarts d'inventaire	10 993 000 \$
	Frais reliés au coût du gaz naturel	35 860 000 \$
Référence iii)		
	Stocks	139 224 728 \$
	Frais reportés liés au coût du gaz	35 860 415 \$
	Frais reportés – stabilisation tarifaire	83 967 801 \$

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2010, R-3745-2010

Réponse :

Référence	soldes BV (iii)	solde BT (i)	écart BV vs BT	soldes EF (ii)
Stocks	139 224 728	164 602 596	(25 377 868) (a)	
Frais reportés liés au coût du gaz	35 860 415	33 689 000	2 171 415 (b)	35 860 000 (f)
Frais reportés - gaz perdu	10 992 590	0	10 992 590 (c)	10 993 000 (e)
Frais reportés - stabilisation tarifaire temp. & int.	72 975 211	36 198 000 ¹	36 777 211 (d)	72 975 000 (e)
	259 052 944	234 489 596	24 563 348	

¹ Correspond aux lignes 35 et 36 de la BT

(a) Écart occasionné par les écritures de présentation suite à l'application du chapitre 1100 du manuel de l'ICCA

	cppte GL	solde	
écriture de reclass-inventaire à immos (chapitre 1100)	130005	(8 316 600)	*
écriture de reclass-inventaire au prix moyen (chapitre 1100)	135100	(17 061 269)	**
		(25 377 869)	

* contrepartie aux immos (non intégré à la BT)

** contrepartie aux frais reporté du CDG (non intégré à la BT)

(b) Écart expliqué par les comptes de frais reportés hors-base

	cppte GL	solde	
maintien inventaire	180035	(34 728)	
écart de prix-réseau	180040	(116 551 461)	
écart de prix-réseau temporaire	180050	3 711 771	
impact des dérivatifs financiers	180070	97 198 905	
transfert équilibrage inclus ds fourniture-intérêts	180111	(3 711 771)	
ajustement inventaire au prix moyen	180150	17 061 269	
passon- TCPL	180904	3 833 337	
écart de revenus 2010	180908	663 344	
		2 170 666	
		vs 2 171 415	
	Écart	749	²

² Écart dû au fait que la BT est présentée en millier

(c) Nivellement gaz perdu

2009	8 620 761
2010	2 371 829
Nivellement total hors-base (inclus dans rubrique Z1/319 de la BV)	10 992 590

Tous les comptes de stabilisation tarifaire sont regroupés à la BV qu'ils soient attribuables à la température, aux intérêts ou encore au gaz perdu.

(d) Nivellement température

température-D 2009	415 117
température-É 2009	(111 046)
température-D 2010	29 146 772
température-É 2010	9 137 514
	38 588 357

Nivellement frais financiers

2009	238 831
2010	(2 050 299)
	(1 811 468)

Nivellement total hors-base (inclus dans rubrique Z1/319 de la BV) 36 776 889

Tous les comptes de stabilisation tarifaire sont regroupés à la BV qu'ils soient attribuables à la température, aux intérêts ou encore au gaz perdu.

(e) Dans les états financiers statutaires, dans le tableau des actifs et passifs réglementaires, les comptes de nivellement de gaz perdu sont présentés distinctement de ceux pour la température et les intérêts. Le total de 72 975 000 plus 10 993 000 correspond donc au solde de la BV de 83 967 801 (arrondi au millier).

(f) Correspond au solde de la BV

Question :

4.2 Veuillez concilier le total des comptes de frais reportés des références (i) et (iii).

Réponse :

Se référer à la réponse de la question 4.1.

Question :

4.3 Veuillez fournir le détail des comptes de frais reportés hors-base mentionnés à la référence (iv).

Réponse :

Les tableaux suivants permettent de concilier la BV, la BT et la SC en moyenne 13 soldes ainsi qu'au 30 septembre 2010. La liste des comptes de frais reportés hors-base se trouve à la colonne 6.

Conciliation BV, BT et SC au 30 septembre 2010

no ligne	Ref. BV	BV 30 septembre 2010	BT 30 septembre 2010	SC 30 septembre 2010	Écart
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1)-(2)-(3)
Passif					
1	Z1/P11	Emprunts court terme #257000		(26 000)	-
2	Z1/P12	Fournisseurs et fr courus	(2 535)		(159 581)
3	Z1/P13	Dus société apparentés	707		707
4	Z1/P14	Éch courante dette long terme	(495)	(495)	-
5	Z1/P141	Instruments financiers #251000	(96 968)		(96 968)
6	Z1/P1	Total passif court terme	(284 872)	(26 495)	(255 842)
7	Z1/P310	Avantages du personnel	(55 143)	-	(55 143)
8	Z1/P311	Obligations	(1 075 000)	(900 000)	(175 000)
9		Credit à terme #261000	(178 000)	3 537	(181 537)
10		Esc credit terme #261001	70	-	70
11		Esc emprunt Lt us #261005	14	-	14
12		Emprunt long terme US #261500	(63 078)	(63 078)	-
13		Loc acquis #262000	(755)	(755)	-
14		Fr émiss normes cpt #262001	6 651		6 651
15	Z1/P3	Total passif long terme	(1 365 241)	-	(404 945)
16	Z1/P6	Instruments fin à JVM #290100	(51 600)		(51 600)
17	Z1/P4	Passif d'impôts futurs	-		-
18	Z1/AVOIR	Avoir	(932 626)	(740 791)	(191 835)
19		TOTAL PASSIF + AVOIR	(2 634 339)	(1 727 582)	(904 222)
20		TOTAL (P. 5, l. 63 + P.6, l.19)	(1)	1 829 035	(1 727 405)

(a)

(a) Ref: R-3745-2010, GM-06 doc 1, page 1, col 13, l. 40

(b) L'effet des écritures relatives au chapitre 1100 est nul sur le bilan et n'a pas d'incidence sur la BT et/ou la SC.

Ventilation des écarts (4) par catégorie					
Effet du chapitre 1100	FR Hors-base	Écart de fonds de roulement	Derivatif (IF)	Reclassement	ANR
(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
(7 955)		(151 626)			
		707			
			(96 968)		
(44 472)		(10 671)			
					(175 000)
					(181 537)
			70		
			14		
					-
6 651					
					(191 835)
(45 776)	-	(161 506)	(148 568)		(548 372)
(1)	(15 708)	(85 922)	(1)	-	(1)

(b)

Conciliation BV, BT et SC en moyenne 13 soldes pour l'année financière 2009-2010

no ligne	Ref. BV		BV moyenne 13 soldes (1)	BT moyenne 13 soldes (2)	SC moyenne 13 soldes (3)	Écart (4) = (1)-(2)-(3)
Passif						
1	Z1/P11	Emprunts court terme #257000	(22 500)		(22 500)	0
2	Z1/P12	Fournisseurs et fr courus	(165 464)	(1 753)		(163 711)
3	Z1/P13	Dus société apparentés	207			207
4	Z1/P14	Éch courante dette long terme	(15 833)		(448)	(15 385)
5	Z1/P141	Instruments financiers #251000	(55 697)			(55 697)
6	Z1/P1	Total passif court terme	(259 287)	(1 753)	(22 948)	(234 586)
7	Z1/P310	Avantages du personnel	(40 455)			(40 455)
8	Z1/P311	Obligations	(1 075 000)		(903 846)	(171 154)
9		Credit à terme #261000	(60 077)		18 086	(78 162)
10		Esc credit terme #261001	20			20
11		Esc emprunt Lt us #261005	20			20
12		Emprunt long terme US #261500	(61 185)		-	(61 185)
13		Loc acquis #262000	(106)		(106)	-
14		Fr émiss normes cpt #262001	5 161			5 161
15	Z1/P3	Total passif long terme	(1 231 622)	-	(885 867)	(345 755)
16	Z1/P6	Instruments fin à JVM #290100	(42 140)			(42 140)
17	Z1/P4	Passif d'impôts futurs	(97 034)			(97 034)
18	Z1/AVOIR	Avoir	(989 534)		(800 535)	(189 000)
19		TOTAL PASSIF + AVOIR	(2 619 617)	(1 753)	(1 709 350)	(908 515)
20		TOTAL (P. 7, l. 63 + P.8, l.19)	(0)	1 779 427	(1 740 293)	(39 133)

(a) Ref: R-3745-2010, GM-06 doc 1, page 1, col 15, l. 40

(b) Ref: R-3745-2010, GM-07 doc 1, page 1, col 3, l. 10

(c) L'effet des écritures relatives au chapitre 1100 est nul sur le bilan et n'a pas d'incidence sur la BT et/ou la SC.

Effet du chapitre 1100 (5)	FR Hors-base (6)	Ventilation des écarts (4) par catégorie			
		Écart de fonds de roulement (7)	Derivatif (IF) (8)	Reclassement (9)	ANR (10)
(6 857)		(156 854)			
		207			
			(55 697)	(11 539)	(3 846)
(30 047)		(10 408)			
				11 539	(171 154)
			20		(89 701)
			20		
					(61 185)
5 161					
(72 139)					(24 895)
					(189 000)
(103 882)	-	(167 015)	(97 838)		(539 780)
(0)	(14 070)	(25 060)	0	-	(1)

(c)

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-9, document 3, page 1

Préambule :

Lignes 24, 30 et 31 sous la colonne (5) résultats réels, Volume 10³m³.

Question :

- 5.1 Veuillez expliquer pourquoi les volumes aux lignes 30 et 31 sous la colonne (5) sont différents du volume indiqué à la ligne 24 sous la colonne (5).

Réponse :

Les volumes à la ligne 24 correspondent aux capacités de transport excédentaires (*a priori* ou non utilisées) qui sont incluses à la ligne 6 du même document, ces capacités étant payées par Gaz Métro à TCPL.

Transactions opérationnelles	Volumes 10³m³
Vente de transport FTLH <i>a priori</i>	19 926
Vente de transport FTLH non utilisé	143 152
Total de la ligne 24 (Transport payé à TCPL)	163 078

En ce qui concerne les volumes aux lignes 30 et 31 de 143 152 10³m³, ils correspondent aux volumes de vente de transport FTLH non utilisé qui sont inclus à la ligne 24, tels que présentés à la pièce Gaz Métro-9, Document 5, page 2.

Transactions opérationnelles	Volumes 10³m³
Total aux lignes 30/31	143 152

Quant aux volumes des lignes 32 et 33 de 273 397 10³m³, ils correspondent aux ventes totales de transport FTLH *a priori*, telles que présentées à la pièce Gaz Métro-9, Document 5, page 2. Ces volumes incluent les volumes de transport FTLH *a priori* de 19 926 10³m³ de la ligne 24.

Transactions opérationnelles	Volumes 10³m³
Vente de transport FTLH <i>a priori</i> (Transport payé à TCPL)	19 926
Vente de transport FTLH <i>a priori</i> (Transport payé à un tiers)	253 471
Total aux lignes 32/33	273 397

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-9, document 4, page 1
(ii) Dossier R-3690-2009, Gaz Métro-3, document 6, page 1 révisé le 14 décembre 2009

Préambule :

(i) Ligne 34 Pointe-du-Lac

(ii) Ligne 35 PDL

Question :

6.1 Veuillez élaborer sur les raisons et le contexte expliquant pourquoi l'utilisation de Pointe-du-Lac correspond à 218 % de celle prévue.

Réponse :

L'augmentation des retraits du site d'entreposage de Pointe-du-Lac découle directement de l'augmentation de la demande durant les mois d'hiver.

Le tableau de la page 2 présente les données suivantes, prévues à la cause tarifaire et réelles, pour l'hiver 2009-2010 :

- › Degrés-jours en base 18;
- › Demande de la clientèle continue et interruptible (avant et après interruptions); et
- › Retrait du site de Pointe-du-Lac.

Malgré un hiver plus chaud que la normale, la demande totale sur les cinq mois d'hiver a été plus élevée de $63 \cdot 10^6 \text{m}^3$, dont $59 \cdot 10^6 \text{m}^3$ en décembre, entraînant une augmentation de l'utilisation des différents outils. Le site d'entreposage de Pointe-du-Lac a contribué à ce besoin additionnel pour une utilisation additionnelle de $13 \cdot 10^6 \text{m}^3$ à celle prévue à la cause tarifaire, dont $8 \cdot 10^6 \text{m}^3$ en décembre. Cet accroissement de l'utilisation du site de Pointe-du-Lac s'est reflété par une augmentation du processus de « cyclage », c'est-à-dire une augmentation du nombre de journées de retrait et d'injection.

Comparaison : Cause tarifaire 2010 et rapport annuel 2010

	nov-09	déc-09	janv-10	févr-10	mars-10	total
Degrés-jours (base 18)						
Cause	490	739	863	732	626	3 450
Réel 2010	413	732	763	634	475	3 017
Variation	-76	-7	-100	-99	-152	-433
Demande excluant GAC (10⁶m³)						
Cause						
Continue	396	520	585	505	453	2 459
Interruptible	60	66	68	66	63	323
Total avant interruption	456	587	653	571	516	2 783
Interruptions nettes	0	-11	-29	-19	-2	-61
Total après interruption	456	575	624	552	514	2 721
Réel 2010						
Continue	368	539	534	479	406	2 325
Interruptible	84	99	107	92	89	471
Total avant interruption	451	638	640	572	495	2 796
Interruptions nettes	0	-4	-5	-3	0	-12
Total après interruption	451	634	636	569	495	2 784
Variation						
Continue	-28	19	-52	-25	-48	-134
Interruptible	24	33	39	26	26	148
Total avant interruption	-5	51	-13	1	-22	13
Interruptions nettes	0	7	25	16	2	50
Total après interruption	-5	59	12	17	-19	63
Pointe-du-Lac						
Cause						
Retraits (10 ⁶ m ³)	0	3	6	3	0	11
# jours de retrait prévu	0	4	6	4	0	14
Réel 2010						
Retraits (10 ⁶ m ³)	0,2	11	9	5	0	24
# jours de retrait réel	3	15	17	11	4	50
Variation						
Retraits (10 ⁶ m ³)	0	8	3	2	0	13
# jours de retrait	3	11	11	7	4	36

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-9, document 5, page 4

Préambule :

« Si un client désire conclure un contrat de gaz d'appoint concurrence et que Gaz Métro dispose, au moment de la demande, de capacité excédentaire de transport FTLH, elle utilisera cette capacité pour répondre en tout ou en partie à cette demande plutôt que de la vendre sur le marché secondaire. Pour 2010, il y a eu 19 transactions de ce type totalisant 1 878 393 \$. »

Question :

7.1 Veuillez présenter pour chacune des 19 transactions :

- la date de conclusion de la transaction
- la période couverte par la transaction : date de début, date de fin
- les volumes
- le nom de la contrepartie
- le prix de vente du transport en cents/m³

Réponse :

Cette réponse est déposée sous pli confidentiel.

Question :

7.2 Veuillez présenter pour chacune des 19 transactions la valeur réelle du transport évaluée comme étant le différentiel de prix « *spot* » entre Dawn et Empress, diminué de la valeur du gaz de compression.

Réponse :

Cette réponse est déposée sous pli confidentiel.

Question :

7.3 Veuillez présenter le volume total de transport ayant été ainsi transigé.

Réponse :

Le volume total de transport transigé en utilisant les capacités excédentaires de transport de Gaz Métro s'élève à 54 281 10³m³.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-9, document 5, pages 6 à 9

Préambule :

Section Échanges/cession d'optimisation

Question :

8.1 Veuillez présenter la liste des transactions d'échanges/cessions d'optimisation réalisées en indiquant pour chacune

- la date de conclusion de la transaction
- la nature de la transaction (échange entre périodes, échange régulier couvrant deux points géographiques, cession FTLH avec échange, cession FTSH avec échange, etc.)
- la période couverte par la transaction : date de début, date de fin
- les volumes
- le nom de la contrepartie
- les revenus reçus de la contrepartie par Gaz Métro
- les autres avantages monétaires

Réponse :

La réponse est déposée sous pli confidentiel.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-12, document 3, page 6

Préambule :

« PE102 - Générateur d'air chaud (marché NC)

Pour l'année 2009-2010, la participation à ce programme de Gaz Métro a atteint 186 % de la prévision. Tout comme pour le programme PE101, Gaz Métro attribue ce dépassement au retrait du programme le 1er janvier 2010. Comparativement à la moyenne des deux dernières années, Gaz Métro a observé pour le trimestre d'octobre à décembre 2009, une hausse de participants de 48 %. »

Question :

11.1 Veuillez présenter les données de participation réelles et prévues pour chaque trimestre de 2009-2010.

Réponse :

Gaz Métro tient à préciser que ses prévisions de participation ne sont pas déterminées par trimestre, mais de façon annuelle pour chacun des programmes. Les données prévisionnelles de participation ne sont donc pas disponibles.

Dans la pièce citée en référence, Gaz Métro faisait référence au comparatif des participants réels entre le premier trimestre de l'année 2009-2010 et la moyenne des mêmes trimestres pour les années 2007-2008 et 2008-2009. Voici les données comparatives pour le trimestre 1, correspondant à la période du 1^{er} octobre au 31 décembre, des trois dernières années.

	Trimestre 1		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre de participants engagés et payés	256	295	405
Hausse en % vs 2009-2010	58 %	37 %	

L'augmentation moyenne en 2009-2010 est donc de 48 %.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-12, document 3, page 8

Préambule :

« PE113 – Chauffe-eau instantané (projet pilote)

(...)

Cette participation accrue devrait également avoir un effet positif sur la rentabilité du projet pilote, qui pourrait enfin être converti en programme. »

Question :

12.1 Veuillez expliquer comment une participation accrue aura un effet positif sur la rentabilité du projet pilote. Veuillez préciser à quel test de rentabilité l'énoncé fait référence.

Réponse :

Gaz Métro fait référence au TCTR (test du coût total des ressources).

Le nombre de participants influence à la fois les bénéfices, basés sur les coûts évités et les économies, et les coûts variables d'un programme, associés aux surcoûts pour les participants. Le nombre de participants n'a cependant pas ou peu d'impact sur les coûts fixes du programme (commercialisation, suivi, évaluation, administration).

Ainsi, si les bénéfices sont supérieurs aux coûts variables du programme, une augmentation du nombre de participants aura pour effet d'augmenter les bénéfices de façon plus importante que les coûts totaux (coûts fixes et variables). L'impact final résultera par une augmentation de la rentabilité suite à une augmentation du nombre de participants. Ce cas de figure s'applique pour la très grande majorité des programmes.

Cependant, dans certains cas de programmes qui présentent une rentabilité négative, si les bénéfices sont inférieurs aux coûts variables, l'augmentation du nombre de participant aura l'effet inverse sur la rentabilité.

C'est ce dernier cas de figure qui s'applique dans le cas spécifique du programme cité en référence. Ainsi, une augmentation du nombre de participants, contrairement au lien de causalité présumé par Gaz Métro, aurait pour effet de réduire la rentabilité du projet pilote.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-12, document 3, pages 12 et 13

Préambule :

Gaz Métro explique que les résultats du programme PE-208 - Encouragement à l'implantation (marché CII) sont influencés par ceux du programme PE-207 – Études de faisabilité (marché CII) avec un délai d'un an.

Question :

13.1 Veuillez indiquer quelle est la proportion de clients ayant participé au programme PE-207 qui participent au programme PE-208 dans l'année en cours ou dans les années subséquentes.

Réponse :

Parmi l'ensemble des participants qui ont eu droit à une aide financière dans le cadre du programme d'études de faisabilité PE207 entre octobre 2005 et septembre 2010, 26 % de ces participants ont fait une demande de subvention au programme d'aide à l'implantation PE208. L'aide financière qui a été octroyée par le programme PE208 a été faite dans les années subséquentes à la participation au programme PE207 *Études de faisabilité*.

Question :

13.2 Veuillez expliquer comment Gaz Métro s'assure que les économies d'énergie créditées au programme PE-207 dans une année ne sont pas créditées au programme PE-208 dans une année subséquente lorsqu'un client participe aux deux programmes dans deux années différentes.

Réponse :

Le plus récent rapport d'évaluation du programme¹ permet de démontrer que les économies d'énergie comptabilisées par Gaz Métro pour le programme PE207 correspondent aux mesures ayant une période de retour sur investissement inférieure à un an.

¹ Société en commandite Gaz Métro, Cause tarifaire 2010, R-3690-2009, Gaz Métro 9, document 7

Pour être admissible au programme PE208, une mesure d'efficacité énergétique doit présenter une période de retour sur investissement supérieure à un an.

Ainsi, l'analyse exhaustive des demandes d'aide financière des clients pour le programme PE208 permet de s'assurer que les mesures ayant une période de retour sur investissement inférieure à un an ne sont pas admissibles. Aucune économie n'est alors attribuable à ces mesures pour le programme PE208, indépendamment si elles proviennent d'une étude dans le cadre du programme PE207 réalisée dans la même année ou dans une année antérieure.

Question :

- 13.3** Veuillez expliquer les raisons qui font qu'un client met en place des mesures à la suite de sa participation au programme PE-207 avant de faire une demande de participation au programme PE-208 dans une année subséquente. Veuillez indiquer si des économies peuvent être créditées au programme PE-207 pour la mise en place de mesures non éligibles au programme PE-208.

Réponse :

Un client pourrait mettre en place des mesures ayant une période de retour sur investissement inférieure à un an avant de faire une demande de participation au programme PE208 puisque ces mesures ne sont pas éligibles au programme PE208.

Pour les mesures ayant une période de retour sur investissement supérieure à un an, le client ne doit pas avoir démarré les travaux, sinon le dossier est automatiquement refusé.

Gaz Métro s'assure ainsi que les économies attribuables au programme PE207 sont distinctes des économies attribuables au programme PE208.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-12, document 3, page 16

Préambule :

« PE211 – Études de faisabilité (marché VGE)

Le programme a connu des résultats hautement supérieurs aux prévisions. Plus spécifiquement, le taux de réalisation des économies fut de 273 %, équivalent à 12 902 948 m³ nets comparativement à la prévision de 4 727 319 m³.

Ce dépassement au niveau des économies s'explique par la participation de quatre clients majeurs dans les domaines de l'aluminerie, les pâtes et papiers, la pétrochimie et les services publics. À eux seuls, ces quatre clients ont généré 56 % des économies associées à ce programme. »

Question :

14.1 Veuillez indiquer si, parmi les quatre clients majeurs dont il est question en préambule, il y en a qui ont participé à l'un ou l'autre des programmes PE-218 ou PE-219. Si un ou plusieurs de ces clients n'ont pas participé à ces derniers programmes, veuillez en expliquer les raisons.

Réponse :

Pour l'instant, aucun de ces quatre clients n'a participé au programme PE218 ou PE219 pour l'implantation des mesures dépistées suite à leur participation au programme PE211.

Il est peu probable qu'un client puisse être reconnu comme un participant dans une même année à la fois au programme PE211 et au programme PE218 ou PE219, compte tenu des délais inhérents au traitement de la demande et à la période requise pour l'implantation des mesures par le client.

De façon générale, les clients qui participent au programme PE211 participeront au programme PE218 ou PE219 en moyenne neuf mois plus tard. À ce moment, un dossier engagé sera créé mais aucune aide financière n'aura été versée. Ce n'est que lors du paiement de l'aide financière que la participation sera officiellement confirmée et incluse dans le rapport annuel de Gaz Métro.

Gaz Métro n'a pas investigué de façon précise pour déterminer les raisons qui justifient que ces quatre clients n'aient pas encore participé au programme PE218 ou PE219. Il

est fréquent de constater que le contexte économique en général, le contexte financier spécifique de chaque client ou encore les priorités d'investissement sont des motifs qui peuvent influencer les décisions des clients.

Question :

14.2 Veuillez indiquer si tous les volumes crédités au programme PE-211 (12 902 948 m³) proviennent de mesures qui auraient pu donner droit à une aide financière dans le cadre de l'un ou l'autre des programmes PE-218 ou PE-219.

Réponse :

Gaz Métro réfère la Régie aux réponses aux questions 13.2 et 13.3 qui s'appliquent également aux programmes destinés aux grandes entreprises.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-12, document 3, page 40
(ii) Gaz Métro-12, document 3, page 43

Préambule :

En référence (i) :

« Les coûts réels des activités de recherche de l'année 2009-2010 totalisent 210 902 \$, ce qui représente 105 % du budget prévu de 200 000 \$. »

En référence (ii) :

Le tableau de suivi du PGEÉ 2010 n'indique aucun budget à la ligne « Études et recherche ».

Question :

15.1 Veuillez expliquer comment les coûts, études et recherche de l'année 2009-2010 ont été répartis entre les programmes.

Réponse :

Les dépenses liées au poste « Études et recherche » sont réparties à travers l'ensemble des programmes. La répartition est déterminée lors de la cause tarifaire en fonction d'une pondération attribuée à chacun des programmes. La pondération est établie en fonction du temps et des coûts requis pour la gestion administrative des programmes.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-10, document 5, page 1, ligne 11
(ii) Gaz Métro-8, document 2, page 5, ligne 10

Préambule :

À la référence (i), le calcul du compte de frais reportés annuel relatif à la redevance au Fonds Vert pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010, Gaz Métro indique que le montant attribué au coût de service du Fonds Vert est de 46 728 000 \$.

Question :

16.1 Veuillez fournir le détail du calcul de la référence (i) permettant d'arriver à ce montant.

Réponse :

Le montant de 46 728 000 \$ représente le coût de service du Fonds vert.

Ce coût de service est composé des éléments suivants :

- Facture annuelle de la Régie projetée au dossier tarifaire correspondant au montant de la redevance;
- Dépense d'amortissement liée aux comptes de frais reportés reliés au Fonds vert dans la base de tarification; et
- Rendement réel sur la base de tarification découlant de l'inclusion des comptes de frais reportés reliés au Fonds vert.

Pour l'exercice 2010, le montant de 46 728 000 \$ se détaille comme suit et correspond au coût de service déterminé au dossier tarifaire 2010 :

Dépense d'amortissement	3 832 000	(R3690 2009, GM-8, Doc. 5, p.8, l. 3)
Facture annuelle	42 649 000	(R3690 2009, GM-8, Doc. 5, p.8, l. 4)
Rendement sur la base de tarification	247 000	(R3690 2009, GM-8, Doc. 5, p.8, l. 7)
	<u>46 728 000</u>	(R3690 2009, GM-8, Doc. 5, p.8, l. 8)

Question :

16.2 Veuillez concilier le montant de la référence (i) avec celui de la référence (ii).

Réponse :

Tel qu'expliqué en 16.1, le montant de 46 728 000 \$ représente le coût de service du Fonds vert.

À la pièce B-0025, Gaz Métro-8, Document 2, page 5, ligne 10 (référence (ii)), nous retrouvons un montant de 42 649 000 \$ qui représente le montant de la facture annuelle de la Régie projetée au dossier tarifaire 2010.

Le rendement sur la base de tarification (247 000 \$) est inclus dans le montant de 124 987 000 \$ (Gaz Métro-8, Document 2, page 5, ligne 13).

La dépense d'amortissement liée aux comptes de frais reportés reliés au Fonds vert dans la base de tarification (3 832 000 \$) est incluse dans le montant de 42 384 000 \$ (Gaz Métro-8, Document 2, page 5, ligne 9). Le montant de l'amortissement des comptes de frais reportés reliés au Fonds vert est retraçable à la pièce Gaz Métro-8, Document 20 de la Cause tarifaire 2010, en faisant le total des montants apparaissant à la ligne 16, colonne 5, soit 180 000 \$ et à la ligne 21, colonne 5, de 3 652 000 \$.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-6, document 1, page 1, lignes 31 et 32
(ii) Dossier R-3717-2009, Gaz Métro-10, document 5, page 1, lignes 12 et 17

Préambule :

Dans le tableau de la base de tarification mensuelle pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2010, il y est indiqué 3 652 000 \$ pour la récupération de l'écart des revenus – Fonds Vert et 898 000 \$ pour le Fonds Vert annuel (Équilibre revenus et dépenses).

Question :

17.1 Veuillez expliquer pourquoi les montants des lignes 31 et 21, au 1^{er} octobre 2009, sont différents de ceux présentés à la référence ii).

Réponse :

Dans un premier temps, il importe de préciser que les comptes de frais reportés relatifs au Fonds vert sont de deux natures, soit :

- Récupération écart de revenus :
 - Représente le différentiel de revenus du Fonds vert facturés, découlant de l'entrée en vigueur tardive des tarifs.
 - Maintenu hors base dans l'année de sa constitution et portant intérêts durant cette année.
 - Intégré à la base de tarification l'année suivante et complètement amorti au cours de cette année.

- Fonds vert annuel :
 - Représente le nivellement des écarts de revenus ainsi que des écarts de coûts relatifs au Fonds vert afin de les ramener au seuil projeté à la cause tarifaire.
 - Maintenu hors base dans l'année de sa constitution et l'année suivante et portant intérêts durant cette période.
 - Intégré à la base de tarification dans la deuxième année suivant sa date de constitution et amorti linéairement sur une période de cinq ans.

Voici maintenant le détail de la provenance des montants cités en référence :

(i) Gaz Métro-6, Document 1, page 1, ligne 31 : Récupération écart de revenus 2009

Représente le différentiel de revenus du Fonds vert facturés, découlant de l'entrée en vigueur tardive des tarifs au 1^{er} décembre 2008, suite à la décision de la Régie dans le cadre du dossier tarifaire 2009. Il en résulte donc un écart de facturation pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2008. Le montant de 3,652 M\$ est constitué du capital et des intérêts, le compte ayant été maintenu hors base au cours de l'exercice 2009. Ce montant peut aussi être retracé à la pièce Gaz Métro-8, Document 20, page 1, colonne 5, ligne 21, du dossier tarifaire 2010.

(i) Gaz Métro-6, Document 1, page 1, ligne 32 : Fonds vert annuel 2008

Représente le nivellement des écarts de revenus ainsi que des écarts de coûts relatifs au Fonds vert afin de les ramener au seuil projeté à la Cause tarifaire 2008. Ainsi, au 30 septembre 2008, et tel qu'indiqué à la pièce R-3680-2008, Gaz Métro-10, Document 6, un montant de 1,052 M\$ a été imputé au compte de frais reportés. Ce compte a donc porté intérêts au cours des exercices 2008 et 2009, pour se retrouver à un solde de 0,898 M\$ au 30 septembre 2009 (les intérêts cumulés au cours de l'exercice 2008 étaient créditeurs, ce qui explique que le solde avant intérêts de 1,052 M\$ soit passé à un solde inférieur de 0,898 M\$). Le solde de 0,898 M\$ sera amorti sur une période de cinq ans au cours des années 2010 à 2014.

(ii) R-3717-2009, Gaz Métro-10, Document 5, page 1 : Calcul du compte de frais reportés annuel relatif à la redevance au Fonds vert annuel pour l'exercice 2009

Représente le nivellement des écarts de revenus ainsi que des écarts de coûts relatifs au Fonds vert afin de les ramener au seuil projeté à la Cause tarifaire 2009. Ainsi, au 30 septembre 2009, un montant de 3,859 M\$ a été imputé au compte de frais reportés. Ce montant est constitué des deux éléments suivants :

- Différentiel des revenus facturés et du coût de service projeté au dossier tarifaire 2009 de 0,833 M\$ (à rembourser aux clients) et tel que présenté à la ligne 12.
- Écart de projection de la redevance annuelle du Fonds vert, le montant payé ayant excédé le montant projeté de 4,692 \$, et tel que présenté à la ligne 16.

Ce compte a donc porté intérêts au cours des exercices 2009 et 2010, pour se retrouver à un solde de 3 853 M\$ au 30 septembre 2010. Ainsi, ce compte de frais reportés a été intégré à la base de tarification au cours de l'exercice 2011 et peut être retracé à la pièce R-3720-2010, Gaz Métro-8, Document 23, page 1, colonne 2, ligne 14. Le solde de 3 853 M\$ sera amorti sur une période de cinq ans au cours des années 2011 à 2015.

Par ailleurs, toujours à la R-3720-2010, Gaz Métro-8, Document 23, page 1, ligne 14, on peut retracer la dépense d'amortissement afférente au Fonds vert annuel à la colonne 5. Ce montant de 0,950 M\$ est constitué de :

- 1/5 du Fonds vert annuel de 2008 de 0,898 M \$ = 0,180 M\$
 - 1/5 du Fonds vert annuel de 2009 de 3,853 M \$ = 0,770 M\$
- 0,950 M\$**

En conclusion, on ne peut faire de rapprochement entre les références (i) de la base de tarification 2010 et les références (ii) du compte de frais reportés annuel du Fonds vert 2009, ce dernier ayant été introduit à la base de tarification seulement au cours de l'exercice 2011, tel qu'expliqué précédemment.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-13, document 3, page 2

Préambule :

« Le suivi relatif aux nouveaux clients CII suivra la même méthodologie que celle appliquée dans le marché résidentiel. »

Question :

18.1 Veuillez commenter sur la possibilité d'évaluer la rentabilité *a posteriori* du plan de développement pour le segment « *nouveaux clients* » du marché CII à partir d'un échantillonnage de projets.

Réponse :

Dans la mesure des informations disponibles à ce jour, Gaz Métro est d'avis que le fait d'exclure certaines ventes ne permettrait pas à la Régie d'avoir une vision globale de la rentabilité réelle pour ce segment de marché. Finalement, Gaz Métro croit que le gain de temps de traitement des données ne serait pas significatif en procédant par échantillonnage, puisque la méthodologie d'évaluation de la rentabilité *a posteriori* s'appliquerait de la même façon sur un échantillon que sur une population plus grande. Toutefois, l'exercice de suivi qui sera réalisé nous permettra de confirmer cette affirmation.

Question :

18.2 Dans l'éventualité où cette approche sous forme d'échantillonnage était retenue, veuillez élaborer sur les critères d'échantillonnage (nombre de projet, pourcentage des investissements CII totaux, etc.) qui devraient être retenus pour assurer une représentation fidèle de la population de projets.

Réponse :

Gaz Métro ne retient pas l'approche, voir la réponse 18.1.

Question :

- 18.3** Veuillez commenter sur la possibilité de présenter la rentabilité *a posteriori* du plan de développement pour le segment « nouveaux clients » du marché CII après 1 an, 2 ans et 3 ans. Veuillez élaborer notamment sur la proportion de données réelles disponible pour chacune de ces périodes et ce, séparément pour les coûts et les revenus.

Réponse :

Actuellement, Gaz Métro n'est pas en mesure de quantifier précisément le nombre de clients et la proportion de données réelles disponible relatives aux coûts et revenus pour les trois scénarios annuels demandés. En effet, l'ensemble des informations requises *a posteriori* pour ce segment de marché n'a jamais été produit à ce jour (cueillette et analyse des données réelles et prévisionnelles pour le nombre de clients, les revenus et les volumes, les investissements, les subventions octroyées et les contributions clients).

La présentation de la rentabilité *a posteriori* 1 an après sa présentation *a priori* serait un exercice qui, selon nous, aurait peu de valeur ajoutée. En effet, une majorité de clients n'aurait pas accumulé 12 mois de consommation ou n'aurait tout simplement pas débuté leur consommation, tandis que les investissements ne se seraient pas réalisés en totalité.

Après deux ans, une portion plus importante des clients compterait 12 mois de consommation et la majorité des investissements seraient réalisés, ce qui donnerait une meilleure indication sur la rentabilité potentielle à terme.

Après trois ans, la proportion de données réelles disponible serait significative, tant au niveau des coûts que des revenus, améliorant encore la fiabilité de l'information produite.

Tel que mentionné dans le Rapport annuel 2010 (Gaz Métro-13, Document 3, p.5, l.18), Gaz Métro propose à la Régie de présenter dans le Rapport annuel 2011 la rentabilité *a posteriori* du plan de développement 2009 du marché affaires. À cet effet, Gaz Métro fournira de façon distincte la rentabilité *a posteriori* pour le segment de marché « nouveaux clients », de même que la méthodologie et la proportion de données réelles par composante de revenu requis qui s'y rapporte.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-13, document 3, page 3

Préambule :

« PROPOSITION POUR LE MARCHÉ GRANDES ENTREPRISES (VGE)

Ce segment de marché est très rentable puisque le point mort a priori est généralement inférieur à un an, et génère des revenus importants. Gaz Métro propose de présenter une rentabilité a posteriori dans les seuls cas où la rentabilité a priori présenterait un point mort supérieur à un an. »

Question :

19.1 Veuillez indiquer si l'application d'un critère semblable à celui décrit en préambule pourrait s'appliquer pour le segment « ajout de charge » du marché CII. Veuillez élaborer.

Réponse :

Une analyse préliminaire nous démontre qu'il y a une grande complexité à déterminer le volume lié aux ajouts de charge, étant donné que les cas particuliers sont nombreux et que le nombre de cas à analyser serait largement supérieur à ceux requis pour le marché VGE. Pour l'instant, Gaz Métro est d'avis qu'il serait sage de compléter l'exercice d'évaluation de la méthodologie pour le segment de marché « ajout de charge » du marché CII. Ainsi, Gaz Métro suggère de poursuivre sa réflexion et proposera une méthodologie pour ce segment au Rapport annuel 2011.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro-13, document 3, page 4

Préambule :

« Considérant l'ensemble de ces éléments, Gaz Métro propose à la Régie de lui présenter la rentabilité a posteriori d'un plan de développement des ventes la troisième année après la présentation a priori du plan de développement des ventes dans le rapport annuel. Par la suite, Gaz Métro présenterait un deuxième et dernier rapport de suivi illustrant les résultats finaux la sixième année suivant la présentation a priori du plan de développement; étape qui constituerait la rentabilité à maturité. »

Question :

20.1 Veuillez donner une estimation de la proportion de données réelles dont Gaz Métro dispose trois ans après la présentation a priori du plan de développement des ventes pour le marché résidentiel et ce, séparément pour les coûts et les revenus.

Réponse :

Compte tenu de l'absence de données historiques globales, il s'avère difficile d'estimer la proportion de données réelle 3 ans après la présentation *a priori*. Toutefois, nous estimons probable qu'après cette période la proportion de données réelles des investissements et des volumes seraient à près de 100 % pour les années 1 et 2. Pour les années suivantes, le tableau 1 présente la proportion estimée par intervalle et selon les années présentées au revenu requis.

Tableau 1

**Estimation de la proportion de données réelles
disponibles 3 ans après la présentation
du plan de développement résidentiel *a priori***

Description	% réel
Volumes an 1	100 %
Volumes an 2 (cumulatif)	95 %-100 %
Volumes an 3 (cumulatif)	85 %-95 %
Volumes an 4 (cumulatif)	80 %-90 %
Volumes an 5 (cumulatif)	75 %-85 %
Total des investissements an 0	100 %
Total des investissements an 1	100 %
Total des investissements an 2	75 %-100 %
Total des investissements an 3	50 %-75 %
Total des investissements an 4	0 %
Total des investissements an 5	0 %

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-14, document 1, Annexe C
(ii) Décision D-2001-214, page 46

Préambule :

- (i) Selon le tableau produit à l'annexe C, le pourcentage de couverture était de 108 % pour le mois d'avril 2010.
- (ii) « *La Régie demande au distributeur de soumettre pour approbation à chaque année les volumes totaux pouvant être protégés par exercice financier.*
Enfin, elle note l'engagement du distributeur selon lequel les volumes protégés ne dépasseront jamais les volumes vendus en gaz réseau. »

Question :

21.1 Veuillez indiquer quelles sont les variables qui entrent dans le calcul du « pourcentage de couverture » produit à la référence i) et inclure une définition de ces variables. Veuillez aussi expliquer votre calcul et inclure les références qui s'y rapportent.

Réponse :

Volume couvert : Quantité de dérivés couvrant un mois donné.

Volume réel acheté : Quantité de gaz naturel achetée durant un mois donné pour servir la clientèle en service de fourniture. Dans le tableau de l'annexe C, le volume couvert et le volume non couvert sont définis de telle sorte que leur somme est égale au volume réel acheté.

Le pourcentage de couverture est calculé selon le ratio suivant :

$$\text{Pourcentage de couverture} = \frac{\text{Volume couvert}}{\text{Volume réel acheté}}$$

Ce ratio peut aussi être calculé à partir des informations présentées au rapport *Prix du service de fourniture de gaz naturel et du gaz de compression* du mois de mai 2010. Le **volume couvert** du mois d'avril 2010 se trouve à la page 6 (5 850 000 GJ) et le **volume réel acheté** se trouve dans le second tableau de la page 4 (5 393 003 GJ).

- 21.2** Veuillez expliquer pourquoi les volumes couverts en avril 2010 ont excédé 100 % en faisant référence aux mesures en place (facteur de déplacement, facteur d'incertitude) qui visent à éviter cette éventualité.

Réponse :

Pour réduire le risque d'avoir plus de dérivés que d'achats réels pour un mois donné, Gaz Métro limite ses achats de dérivés à 75 % du volume prévu d'achat d'un mois donné selon la prévision de volumes la plus récente pour ce mois.

Volume d'achat prévu pour avril 2010 : 8,781 PJ
selon le budget annuel (septembre 2009)

Volume réel acheté en avril 2010 : 5,393 PJ, soit 39 % de moins que ce qui
était prévu au budget

Volume couvert en avril 2010 : 5,850 PJ, soit 67 % du volume d'achat
prévu au budget

Le 8 janvier 2010, au moment où Gaz Métro a contracté le dernier dérivé couvrant le mois d'avril 2010, les dérivés couvraient 67 % des volumes d'achat prévus au budget (septembre 2009).

Sur une base annuelle, les volumes réellement achetés ont été de 68,769 PJ, soit une diminution de 17,521 PJ (ou 20 %) par rapport à la prévision de 86,290 PJ de la Cause tarifaire 2010. Il est à noter que la limite volumétrique annuelle de 64,7 PJ (soit 75 % des achats prévus de 86,290 PJ lors du dépôt de la Cause tarifaire 2010) a été respectée puisque les volumes couverts ont atteint 46,400 PJ.

Les limites volumétriques qui encadrent l'utilisation des dérivés sur une base annuelle (établies à partir du facteur de déplacement et du facteur d'incertitude) ne sont pas transposables sur une base mensuelle. Les valeurs proposées pour les facteurs d'incertitude et de déplacement, établies selon un cadre annuel, ont été approuvées annuellement dans le cadre des causes tarifaires.

- 21.3** Nonobstant le fait que les limites volumétriques annuelle et mensuelle aient été respectées pour 2010, Gaz Métro a-t-elle envisagé d'ajuster le taux de migration de 10 % utilisé pour le calcul de son facteur de déplacement ou le facteur d'incertitude de 75 % afin d'éviter des situations où le pourcentage de couverture excède 100 % durant une période donnée? Veuillez commenter.

Réponse :

Gaz Métro évalue la pertinence de modifier les paramètres du facteur de déplacement et du facteur d'incertitude à chaque année, dans le cadre de la préparation de la cause tarifaire. Il est à noter que la baisse de 20 % du volume annuel 2010 par rapport à la prévision de la Cause tarifaire 2010 est à l'intérieur du facteur d'incertitude de 75 %.

- 21.4** Dans les situations où les pourcentages de couverture excèdent 100 % comme c'est le cas pour le mois d'avril 2010, qu'advient-il des volumes excédentaires acquis? Veuillez expliquer en faisant référence à la façon dont ces volumes excédentaires ont été traités d'un point de vue comptable et d'un point de vue réglementaire.

Réponse :

Tous les dérivés financiers sont traités de la même manière, d'un point de vue comptable et d'un point de vue réglementaire, dans le rapport mensuel du prix de la fourniture et de la compression. L'impact des dérivés financiers pour le mois d'avril 2010 a été de 16,995 M\$, tel qu'il apparaît à la page 7 du rapport du *Prix du service de fourniture de gaz naturel et du gaz de compression au 1^{er} mai 2010*. Ce montant est reporté au tableau « Coûts » de la page 4 de ce rapport et entre dans le calcul de l'écart de prix à rembourser ou à récupérer des clients.

Il est à noter que les dérivés en surplus ne correspondent pas à une quantité de gaz naturel, mais à une quantité d'assurance sur le prix.

- 21.5** Dans les situations où les pourcentages de couverture excèdent 100 %, est-ce que le gain ou la perte est fonctionnalisé dans les coûts de distribution ou, au contraire, est-ce que le gain ou la perte demeure dans le coût du gaz de réseau? Veuillez expliquer et motiver.

Réponse :

Les dérivés financiers sur le gaz naturel étant au bénéfice exclusif des clients en service de fourniture, les gains et pertes sont entièrement intégrés dans le coût du gaz de réseau.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-14, document 1, page 6
(ii) Gaz Métro-14, document 1, page 19

Préambule :

- (i) « [...] les orientations de Gaz Métro en matière de gestion du coût du service de fourniture de gaz naturel continuent de s'articuler autour des trois objectifs suivants :
1. Stabiliser le coût du gaz naturel en réduisant la volatilité du portefeuille. »
- (ii) L'indice de volatilité du coût moyen de l'ensemble des approvisionnements s'élève à 99 % pour l'année 2010, alors que l'indice pour les achats non couverts par des outils financiers est de 73 % seulement. On observe donc que l'usage d'outils financiers aurait accentué la volatilité du coût des approvisionnements pour l'année 2010 plutôt que de la réduire.

Question :

22.1 À la lumière des résultats de l'indice de volatilité pour 2010, qui s'élève à 99 %, Gaz Métro envisage-t-elle apporter des changements dans sa gestion des produits dérivés? Veuillez commenter.

Réponse :

Tel que mentionné dans le document Gaz Métro-14, Document 1 du dossier R-3745-2010, l'indice de volatilité est le résultat d'un facteur externe au programme de dérivés financiers, soit la diminution des achats de gaz naturel durant la période estivale, et de choix de Gaz Métro d'adapter le portefeuille de couverture à la nouvelle réalité de prix.

Gaz Métro est d'avis que la stratégie utilisée en 2009 et 2010 était bien adaptée pour répondre aux objectifs du programme au cours de cette période de prix faible, malgré que cette stratégie ait eu un impact négatif sur l'indice de volatilité.

La stratégie de Gaz Métro vise à répondre aux trois objectifs du programme, basé sur un contexte global de marché. Par exemple, suite aux baisses des prix du gaz naturel durant l'année 2008, Gaz Métro a privilégié l'utilisation de colliers pour couvrir les mois d'été, un produit dérivé qui permet de profiter d'éventuelles baisses de prix (par opposition au contrat d'échange à prix fixe).

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-14, document 1, page 6
(ii) Dossier R-3463-2001, SCGM-1, document 3, page 5

Préambule :

- (i) « [...] les orientations de Gaz Métro en matière de gestion du coût du service de fourniture de gaz naturel continuent de s'articuler autour des trois objectifs suivants :
2. Limiter l'impact d'une augmentation potentielle des prix lors de cycles haussiers ou lors de pointes de la demande dans le marché. »
- (ii) « Tel que mentionné précédemment, la grille volumes/prix a été mise en place dans un contexte de marché beaucoup moins volatile que celui qui prévaut actuellement. [...] au-delà d'une nouvelle donnée conjoncturelle, d'importants changements structurels bouleversent profondément les marchés gaziers sur le continent nord-américain. »

Question :

23.1 Comment Gaz Métro a-t-elle adapté sa stratégie relativement à l'étendue de l'usage de produits financiers dérivés (ex : pourcentage de couverture) et au type d'outils utilisés (colliers versus contrats à prix fixe) pour tenir compte du marché baissier du prix du gaz naturel qui prévaut depuis deux ans? Veuillez commenter.

Réponse :

La baisse des prix sur les marchés à terme a permis à Gaz Métro de contracter des produits dérivés plus performants face à une flambée des prix. Les dérivés de type colliers et contrats d'échange à prix fixe offrent une protection absolue face aux hausses de prix (par opposition aux dérivés de type prix fixe à remboursement maximal (« PFRM ») et colliers à remboursement maximal (« CARM »)). De plus, les colliers permettent de bénéficier d'une partie de la baisse des prix. Dans ce contexte, Gaz Métro favorise l'utilisation de contrats d'échange à prix fixe pour couvrir les mois d'hiver et de colliers pour couvrir les mois d'été.

Le tableau qui suit présente l'importance relative des différents produits dérivés contractés au cours des trois dernières années gazières.

Année gazière	2008	2009	2010
Prix fixe	6 %	5 %	37 %
PFRM	41 %	36 %	20 %
Collier	8 %	9 %	14 %
CARM	45 %	51 %	28 %

Pour ce qui est de la quantité de dérivés, Gaz Métro a diminué la quantité de dérivé couvrant les mois de l'année gazière 2010, mais la baisse des volumes de gaz naturel achetés a complètement compensé la plus faible quantité de dérivés contractés si bien que le pourcentage de couverture a peu varié. Le tableau suivant présente le pourcentage de couverture annuel des trois dernières années gazières.

Année gazière	2008	2009	2010
Volume prévu selon la cause tarifaire (PJ)	88,504	85,822	86,290
Volume couvert (PJ)	60,768	57,347	46,400
Volume acheté (PJ)	87,237	90,310	68,769
Pourcentage de couverture	70 %	64 %	67 %

Question :

23.2 De l'avis de Gaz Métro, les baisses de prix et la moins grande volatilité des prix observés depuis deux ans sont-ils le reflet de changements structurels affectant les marchés gaziers semblables à ceux qui ont été relevés en 2001 à la référence (ii) et qui ont mené à un élargissement du programme de facteurs dérivés? Veuillez commenter en faisant référence à un éventuel besoin de réajuster le programme de dérivés financiers en fonction de changements structurels perçus s'il y a lieu.

Réponse :

De l'avis de Gaz Métro, la baisse importante des prix du gaz naturel depuis 2008 a été causée par plusieurs facteurs, certains structurels et d'autres circonstanciels.

Facteurs structurels :

Les nouvelles technologies ont permis une augmentation des réserves exploitables de gaz naturel en Amérique du Nord.

La mise en service de plusieurs terminaux de regazéification.

Facteurs circonstanciels :

Baisse du prix des commodités au début de la crise financière, en juillet 2008.

Crise économique mondiale, et reprise économique lente aux États-Unis qui a entraîné une baisse de la demande.

Hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Gaz Métro est d'avis que les trois objectifs du programme sont toujours pertinents. Même si le marché anticipe une faible volatilité et que la position concurrentielle demeure favorable au gaz naturel, l'histoire récente des prix du gaz naturel montre que des changements structurels ou circonstanciels peuvent survenir rapidement et bouleverser toutes les prévisions. La baisse des prix du gaz naturel survenue en juillet 2008, ainsi que les effets combinés des ouragans Katrina et Rita sont des exemples de changements brusques dans le marché du gaz naturel. La crise qui secoue certains pays arabes est l'exemple d'un bouleversement dans le marché du pétrole qui pourrait avoir un impact important sur les économies de plusieurs pays.

Le marché du gaz naturel a d'ailleurs déjà commencé à s'ajuster au nouveau contexte. Au cours des deux dernières années, la production de gaz naturel des bassins traditionnels, en particulier le golfe du Mexique et le bassin sédimentaire de l'Alberta a diminué significativement. La faiblesse des investissements actuels dans le bassin sédimentaire de l'Alberta est précurseur de réductions à moyen terme de la production.

Finalement, bien que le programme ait été modifié en 2001 pour répondre à un contexte de prix élevé et volatile, Gaz Métro est d'avis que les balises du programme actuel permettent la mise en place de stratégies qui répondent aux objectifs du programme dans le contexte de prix que l'on connaît présentement.

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 16 février 2011

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-14, document 1, page 6
(ii) Gaz Métro-14, document 1, page 28

Préambule :

- (i) « [...] les orientations de Gaz Métro en matière de gestion du coût du service de fourniture de gaz naturel continuent de s'articuler autour des trois objectifs suivants : [...] »
3. Saisir ce qui est perçu comme une opportunité de marché afin de préserver la position concurrentielle du gaz. »
- (ii) « En conclusion, la flexibilité du programme et la stratégie de Gaz Métro ont permis de construire un portefeuille qui a clairement atteint deux des trois objectifs du programme en 2010, soit la protection contre les flambées de prix et la préservation de la position concurrentielle face à l'électricité. »

Question :

24.1 Veuillez expliquer comment la gestion du programme de dérivés financiers par Gaz Métro a permis d'améliorer la position concurrentielle du gaz naturel pour 2010?

Réponse :

Le troisième objectif du programme est de préserver, et non d'améliorer la position concurrentielle du gaz naturel face à l'électricité. Les produits dérivés utilisés par Gaz Métro ont permis de réduire le risque que le prix du gaz naturel facturé aux clients en service de fourniture soit supérieur au coût d'une quantité équivalente d'électricité. Les produits dérivés auraient donc protégé la position concurrentielle du gaz naturel face à l'électricité s'il y avait eu une augmentation des prix du gaz naturel.

Toutes les transactions de dérivés réalisées en 2010 assurent la préservation de la position concurrentielle du gaz naturel face à l'électricité pour la majorité des clients en service de fourniture.

Question :

24.2 Depuis deux ans, des facteurs conjoncturels et structurels ont placé le gaz naturel dans une position concurrentielle avantageuse par rapport à l'électricité. Pour 2010 en particulier, le gaz naturel jouissait de conditions relatives à l'offre et à la demande qui lui

ont conféré un avantage de marché naturel par rapport à l'électricité. Dans ce contexte le programme de produits dérivés a eu un effet limité, ou même nul, sur la position concurrentielle du coût du gaz. Veuillez commenter cette affirmation.

Réponse :

En effet, étant donné que les prix payés par Gaz Métro pour le gaz naturel des clients en service de fourniture ont effectivement été inférieurs aux niveaux garantissant un avantage concurrentiel, la majorité des clients en service de fourniture aurait bénéficié d'un avantage concurrentiel face à l'électricité, avec ou sans le programme de dérivés.

Il faut rappeler que le programme de dérivés financiers est une forme d'assurance qui vise à protéger les clients en service de fourniture contre les flambées de prix, à réduire la volatilité et à préserver la position concurrentielle du gaz naturel face à l'électricité. Or, depuis 2009, les acteurs du marché du gaz naturel anticipent des prix à des niveaux où la position concurrentielle du gaz naturel est avantageuse face à l'électricité, une anticipation qui se reflète dans les prix à terme. En accord avec le troisième objectif du programme de produits dérivés, le contexte actuel de marché permet à Gaz Métro de contracter des produits dérivés ayant pour effet, entre autres, de préserver cet avantage concurrentiel pour une portion de ses achats futurs quel que soit le contexte des prix qui sera observé.